

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUÉ FINAL

Conseil des Ministres

Libreville, le 15 octobre 2026

Sous la Très Haute Présidence de Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 15 octobre 2026, à 10 h 00, dans la salle habituelle des délibérations, au Palais de la Présidence de la République.

À l'ouverture des travaux, le Président de la République a félicité les nouveaux membres du Gouvernement, entrés en fonction à la faveur du réaménagement gouvernemental du 11 octobre 2026.

Le Chef de l'État a souligné que ce premier Conseil des Ministres du nouveau Gouvernement ne saurait être regardé comme une simple formalité. Il marque l'ouverture d'une nouvelle séquence de la V^e République.

À cet égard, le Président de la République a précisé que le maintien de certains membres du Gouvernement et l'entrée de nouveaux profils procèdent d'un choix délibéré. Ce choix ne constitue ni une récompense, ni une distinction honorifique. Il s'agit d'une charge, qui engage chaque membre du Gouvernement devant le Chef de l'État, devant la Nation et devant l'Histoire.

Il a insisté sur le fait que les Gabonaises et les Gabonais ne jugeront l'action publique ni sur les discours, ni sur les intentions. Ils la jugeront sur ses résultats dans leur vie quotidienne : l'eau, l'électricité, la route, l'école, l'hôpital et l'emploi.

S'adressant à l'ensemble du Gouvernement, le Chef de l'État a fixé quatre exigences. La première est l'alignement : l'action gouvernementale ne connaît qu'une seule ligne, celle du projet de société et du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD). La deuxième est la cohérence : un département ministériel n'est pas un fief, et les désaccords se règlent par l'arbitrage, jamais sur la place publique. La troisième est le résultat : une activité n'est pas un résultat, et un texte non appliqué n'est pas une réforme. La quatrième est l'exemplarité : la probité de chaque membre du Gouvernement et son respect du bien public feront l'objet d'une attention constante, au premier chef de la part du Président de la République.

Se référant à l'esprit du 30 août 2023, le Chef de l'État a rappelé que le combat pour la libération des esprits et des énergies a été remporté par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI). Il appartient désormais au Gouvernement de remporter celui du développement.

Le Président de la République a rappelé avoir été élu sur la base d'un projet de société et avoir pris, à ce titre, des engagements envers le peuple gabonais. Il a relevé les avancées importantes réalisées au cours des derniers mois. Il a cependant souligné que les attentes nationales demeurent immenses dans l'ensemble des domaines de l'action publique.

S'adressant plus particulièrement aux nouveaux Ministres, le Chef de l'État a relevé qu'ils prennent leurs fonctions en pleine préparation du projet de loi de finances pour l'année 2027. Il les a invité à s'approprier sans délai les dossiers

laissés par leurs prédécesseurs, dans un esprit de continuité de l'État et de l'action publique.

Le Chef de l'État a indiqué attendre désormais du Gouvernement davantage d'efficacité, de créativité et de solutions concrètes sur chacun des six piliers de l'action publique, à savoir : l'électricité, l'eau et la réforme du secteur ; l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes ; le logement et les infrastructures de transport et numériques ; le capital humain et la justice sociale ; l'économie et le développement durable ; la gouvernance et les institutions.

S'agissant du secteur de l'eau et de l'électricité, le Président de la République a instruit le Gouvernement d'accélérer la réforme portant séparation des activités de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). Il a également demandé la spécialisation des acteurs du secteur selon les segments de la chaîne de valeur : production, transport, distribution et commercialisation.

Le Chef de l'État a précisé que le combat pour le développement passe également par la santé. Dans ce domaine, il a demandé que l'on continue d'accroître les capacités d'accueil des structures sanitaires, en priorité pour la prise en charge de la mère et de l'enfant et pour celle des cancers.

Ce combat passe aussi par la modernisation de la gouvernance de l'État, conformément aux attentes exprimées par les Gabonaises et les Gabonais lors du Dialogue National Inclusif (DNI) d'avril 2024. À ce titre, le Président de la République a demandé que ces attentes soient traduites dans les textes et mises en œuvre au quotidien par l'Administration.

Le combat pour le développement passe en outre par la moralisation de la vie publique et politique. Elle suppose de remettre à plat le fichier électoral. Elle suppose aussi de mettre fin à l'instrumentalisation des populations lors des scrutins, notamment au transport organisé d'électeurs. Elle suppose enfin de responsabiliser le citoyen en rendant obligatoire la participation au vote.

Le Président de la République a, par ailleurs, relevé que la décentralisation progresse trop lentement, alors même que les difficultés s'accumulent dans les collectivités locales. Il a également insisté sur la dématérialisation des opérations de collecte des recettes publiques, afin de doter l'État de marges de manœuvre budgétaires accrues.

Sur le plan économique, le Chef de l'État a affirmé que la diversification de l'économie par la transformation locale des ressources naturelles n'est pas une option. Il a instruit le Gouvernement, en particulier les Ministres en charge de l'Industrie et des Mines, d'amener les opérateurs économiques et les partenaires industriels à intégrer cette exigence dans les stratégies de développement de leurs groupes. Il a souligné que les ressources de la République Gabonaise sont nombreuses et qu'elles doivent désormais être transformées en richesses au bénéfice des populations.

Dans le même esprit, le Président de la République a instruit le Gouvernement de s'engager plus résolument en faveur du développement de

l'entrepreneuriat, l'État ne pouvant plus demeurer la variable d'ajustement du marché du travail. Il a souligné que la jeunesse gabonaise doit embrasser l'entrepreneuriat et que l'État doit se tenir à ses côtés pour qu'elle crée et développe ses propres entreprises. Telle est, a-t-il affirmé, la voie de l'avenir pour la jeunesse gabonaise.

Conscient des difficultés auxquelles les populations demeurent confrontées au quotidien, le Président de la République a conclu en indiquant attendre de chaque membre du Gouvernement des réponses et des actions rapides, dont il lui sera rendu compte.

Enfin, le Président de la République a demandé au Gouvernement de mieux expliquer au Peuple gabonais les décisions et les mesures qu'il prend. Il l'a instruit d'en faire une règle constante de son action, afin de lever toute ambiguïté et de susciter la plus large adhésion des citoyens à l'action publique.

NOMINATIONS

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- **Conseillers du Président de la République :**
 - Médecin Lieutenant-Colonel MBINI Junior Jean-Léonard.
 - Médecin Capitaine GONDJOUT Ornella Laure Vitchra.

CONSEIL NATIONAL CLIMAT (CNC)

- **Conseiller Spécial, Secrétaire Permanent du Conseil National Climat :**
M. Alfred NGOMANDA.

MINISTERE DE L'ACCES UNIVERSEL A L'EAU ET DE L'ENERGIE

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE

SOCIETE D'ELECTRICITE, DE TELEPHONE ET D'EAU DU GABON (SETEG)

DIRECTION GENERALE

- **Directeur Général : M. Ulrich Cédric MYBOTO.**

MINISTERE DE LA REFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

MEDIATURE DE LA REPUBLIQUE, DEFENSEUR DES DROITS

- **Médiateur de la République, Défenseur des Droits : Pr. Guy ROSSANTAGA RIGNAULT.**

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES (ARCEP)

Il est mis fin aux fonctions des Directeurs et Directeurs Adjointes, et remis à leur administration d'origine les personnes ci-après :

MM.

- Jean-Marc MBA NDONG ;
- Hissene Dickson AMOND-NTOLLO ;
- Kowiyou SAFIOU ;
- Régis ONDO MORO ;
- Ghislain LASSY TCHIKAYA ;
- Nazaïre MOUDOUNGANI LINGOMBE ;
- Didas OLERI ;
- Stéphane Christian JOCKTANE-E-WOMBA ;
- Joseph AMBOUNDA ;
- Jacques NTOUTOUME ;
- Christopher Christian LASSENY ;
- Parfait EYI ;
- Christian NZENGUE PEGNET ;
- René-Pierre FAVRE ;
- Rick Jeremy ALILA SUNGU ;
- Augustin Joachim Yves AMBAMANI.

MMES.

- Marie-Thérèse YOBA épouse Renamy.
- Huguette Sylviane WORA épouse REMBANGOUET ;
- Belinda NGOKILA ;
- Ariane ANKAMBI LENKOULOU épouse NZAMBI.

Les personnes dont les noms suivent sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Il s'agit de :

MM.

- MOUBAMBA MOUBAMBA ;
- Edgard SABEFOUMOU ;
- Placide MBINA, précédemment Directeur.

MINISTERE DU PETROLE ET DU GAZ

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE

SOCIETE GABONAISE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PETROLIERS (SGEPP)

DIRECTION GENERALE

- **Directeur Général : M. Patrick Michel AKOMA NZE.**

MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES GEOLOGIQUES

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE

COMPAGNIE MINIERE DE L'OGOOUE (COMILOG)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Président du Conseil : M. Marcel ABEKE.**

MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE LA DIGITALISATION, DE L'INNOVATION ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES (SPIN)

DIRECTION GENERALE

- **Conseiller du Directeur Général : Mme. Danie-Willame MITSOGHO épouse BOKOKO.**

Fin.